

## Comité Concurrence du CCBE

**Délégué** : Bernard Chambel  
**Experts** : Frédéric Puel, Dominique Voillemot

BILAN 2006	PERSPECTIVES 2007
<p><b>Résolution du Parlement européen sur les professions juridiques</b> : adoption lors de la session plénière CCBE du 23 mars 2006 et communiqué de presse de soutien</p>	
<p><b>Soumission économique du CCBE sur le suivi du rapport sur la concurrence dans le secteur des professions libérales</b> (« rapport Monti ») : Adoption lors du Comité permanent du 31 mars 2006</p>	
<p><b>Rapport du Parlement européen</b> (Commission des affaires économiques et monétaires – Rapporteur : Jan Christian Ehler) <b>sur « les services professionnels – Poursuivre la réforme »</b> : 14 septembre 2006</p>	
<p>• <b>Suivi des développements nationaux – réformes des professions libérales</b>, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CEDH - Sorensen &amp; Rasmussen / Denmark, 11 janvier 2006 (adhésion obligatoire aux ordres)</li> <li>- Projet de loi sur les services juridiques (UK) (23 novembre 2006) faisant suite au Rapport Clementi</li> <li>- Etude du Copenhagen Economics</li> <li>- Pays-Bas : rapport du Comité Van Wijmen</li> <li>- Italie : CJCE, Macrino et Cipolla, 5 décembre 2006</li> </ul>	<p>Suivi des développements nationaux – réformes des professions libérales</p>
<p>• <b>Création d'un tribunal européen de la concurrence ?</b> (position : opposition)  <i>(cf. Comité CCBE Délégation CJCE/TPI)</i></p>	<p>Approfondir la coordination avec le Comité CCBE Délégation CJCE/TPI sur ce point ainsi que sur la question des coûts devant le TPICE (projet en préparation dans ce comité)</p>
<p>13 décembre 2006 : « <b>The economic case for professional services reform</b> », Bruxelles : Conférence organisée conjointement par l'Autorité nationale de concurrence finlandaise et la Commission européenne ; Speech de Giuseppe Scassellati-Sforzolini (CCBE, Président du Comité Concurrence) , F. Puel, DVO présents</p>	
<p>• <b>Etude sur la réglementation des « Conveyancing services » (transferts de propriété)</b>, commandée par la DG concurrence et menée par le ZERP (Center for European Law and Politics, Université de Brèmes).</p>	<p>• <u>8 janvier 2007 (après-midi) : le CCBE est invité à une réunion informelle</u> avec la DG Concurrence de la Commission européenne et le ZERP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif : discuter de la méthodologie utilisée par les consultants et les améliorations pouvant être apportées au processus de collecte des données.</li> <li>- Le CCBE leur indiquera que les chercheurs doivent vérifier les données directement avec les barreaux concernés.</li> <li>- Le CCBE souhaite obtenir les observations des délégations à ce sujet avant le 5 janvier.</li> </ul>
<p><b>Date du prochain comité</b> : 29 mars 2007</p>	

## **1. Suivi des interventions de la DG Concurrence au niveau national et évolution des réglementations nationales de la concurrence**

### **Allemagne**

La Commission européenne a organisé une audition en septembre 2006 à laquelle des représentants des professions libérales allemandes étaient invités. Les organisations professionnelles des avocats allemands ont reçu il y a deux jours une copie de la lettre envoyée par la Commission au Ministère de la justice. La Commission attend une réponse dans les 6 mois concernant les progrès opérés en Allemagne.

### **Italie**

L'arrêt de la CJCE dans les affaires Cipolla et Macrino sur la fixation des honoraires maximaux et minimaux sont attendus pour le 5 décembre 2006 (*voir la note de la DBF du 5 décembre 2006 qui analyse cet arrêt*).

### **Finlande**

Référence est faite à un article de Monsieur Kilian qui analyse la situation en Finlande. Celui-ci rejette en grande partie les conclusions du rapport du « Copenhagen Economics ». Une traduction de cet article sera transmise au CCBE.

### **UK-Irlande**

#### **UK**

Le "Legal Services Bill" (projet de loi sur les services juridiques) faisant suite au rapport Clementi vient d'être publié (le 23 novembre). Il est disponible à l'adresse Internet suivante : [http://www.publications.parliament.uk/pa/pabills/200607/legal\\_services.htm](http://www.publications.parliament.uk/pa/pabills/200607/legal_services.htm).

#### **Irlande du Nord**

Le rapport du "Legal Services Review Group" (mis en place par le gouvernement et présidé par Sir George Bain), intitulé « [Legal Services in Northern Ireland : Complaints, Regulation, Competition](#) », vient d'être publié. Il est disponible à l'adresse Internet suivante : <http://www.dfni.gov.uk/index/law-and-regulation/review-of-legal-services.htm>.

#### **Irlande**

Le Rapport final de l'Autorité irlandaise de la concurrence sera publié le 11 décembre prochain. A suivre avec attention.

## **2. Méthode de travail de la Commission**

La discussion aborde la question des méthodes de travail de la Commission européenne : Respecte-t-elle les méthodes de travail reconnues à une autorité administrative ?

Il est toutefois précisé qu'il est difficile d'intervenir à moins de critiquer publiquement la démarche de la Commission.

Le Comité s'accorde pour conclure que la profession devrait systématiquement être informée de tout texte qui concerne la profession avant son adoption définitive. Il faudrait demander à la Commission de communiquer à la profession tout projet de texte avant son adoption, en particulier si l'on constate certaines erreurs commises par la Commission dans ses rapports.

La jurisprudence Tetra Laval est citée (elle fournit un standard sur l'étendue des preuves exigées de la Commission).

Une recommandation en ce sens devrait être proposée à la Plénière du CCBE.

### **3. Relations avec le Parlement européen – Lobbying**

[Hans-Jürgen HELLWIG](#) fait part d'une préoccupation concernant les relations de la profession avec le Parlement Européen et « l'humeur » qui y règne. En effet, le parlementaire Ehler lui a confirmé des critiques grandissantes à l'égard des professions juridiques trop sur la défensive. La commission des affaires juridiques du PE semble de moins en moins encline à apporter son soutien à la profession. A cet égard, les questions concernant la profession vont être transférées de la commission des affaires juridiques du PE à la commission Marché intérieur (IMCO). Or, cette dernière a un profil très différent et est constituée principalement d'économistes – ce qui ne sera peut-être pas favorable aux avocats et nécessitera certainement une adaptation de la stratégie.

### **4. Prochaine réunion du Comité concurrence**

La prochaine réunion du comité concurrence du CCBE se tiendra le 29 mars 2007 (veille du comité permanent).